

Il y a 61 ans, dans la nuit du 11 au 12 juin 1957, Maurice Audin, professeur de mathématiques à Alger, militant du Parti communiste algérien, fut arrêté par une unité de parachutistes pour disparaître à jamais. Son corps ne fut jamais retrouvé. A ce jour, plus de 60 ans après les faits, l'affaire n'est toujours pas élucidée.

Jusqu'au 18 juin 2014, la version officielle était qu'il s'était évadé, mais un communiqué publié ce jour-là par l'Elysée déclarait : *"Mais les documents et les témoignages dont nous disposons aujourd'hui sont suffisamment nombreux et concordants pour infirmer la thèse de l'évasion qui avait été avancée à l'époque. M. Audin ne s'est pas évadé. Il est mort durant sa détention"*. Depuis, malgré les interventions, aucun document ou témoignage n'a été communiqué. Pire ? Selon les confidences faites par Emanuel Macron à Cédric Villani, le Président aurait l'intime conviction que Maurice Audin a été exécuté ou assassiné ! Mais il n'y aurait plus aucune archive ou document permettant de confirmer cette hypothèse. Tout laisse donc à penser que l'Armée, cette « Grande Muette », s'oppose à toute communication à ce sujet. Pourtant, il y a des militaires, encore vivants, qui opéraient dans cette période de la Bataille d'Alger et qui pourraient témoigner sur ce qu'ils savent.

Le collectif SECRET DEFENSE : UN ENJEU DEMOCRATIQUE qui regroupe 14 affaires d'Etat, dont l'affaire Audin, rappelle à cette occasion que dans toutes ces affaires existent des zones d'ombre importantes : le récit officiel cherche souvent à couvrir de vrais crimes d'Etat.

Ces affaires qui ne sont pas encore élucidées, 10 ans, 20 ans, 50 ans voire plus après les faits concernent toutes les citoyennes et tous les citoyens et pas seulement quelques malheureuses victimes qui se seraient trouvées au mauvais endroit au mauvais moment.

Le devoir d'un Etat de droit est de garantir la sûreté de tous les citoyens. Est-il besoin de rappeler que dans une démocratie qui se veut exemplaire, l'Etat n'est pas au-dessus des lois qu'il promulgue et qu'il doit répondre de ses actes quand un délit criminel est commis ?

C'est pourquoi, à l'occasion du 61^e anniversaire de la disparition de Maurice Audin, le COLLECTIF SECRET DEFENSE : UN ENJEU DEMOCRATIQUE appelle les citoyennes et les citoyens à remettre en question le secret défense tel qu'il fonctionne actuellement en France, car sans réel contrôle. En effet il permet trop souvent dans des affaires criminelles où manifestement les autorités et les services de l'Etat sont impliqués de recourir au mensonge d'Etat pour cacher la vérité et empêcher que justice soit rendue aux victimes au nom d'une raison d'Etat qui s'apparente plutôt à une dé-raison d'Etat.

Il y va de l'honneur de l'Etat, de la force de notre démocratie, du respect des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

Affaires d'Etat regroupées par le Collectif SECRET DEFENSE : UN ENJEU DEMOCRATIQUE.

- Le massacre des tirailleurs « sénégalais » au camp de Thiaroye, le 1er décembre 1944
- Les massacres d'Algériens à Sétif, le 8 mai 1945, et à Paris, le 17 octobre 1961
- La « disparition » de l'universitaire Maurice Audin en Algérie le 11 juin 1957
- L'assassinat du militant internationaliste Henri Curiel à Paris, le 4 mai 1978
- L'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka à Paris, le 29 octobre 1965
- Le crash de la Caravelle d'Ajaccio le 11 septembre 1968
- L'assassinat de Robert Boulin, ministre en exercice, nuit du 29 au 30 octobre 1979
- La destruction en vol au-dessus d'Ustica, en Italie, d'un avion de ligne, le 27 juin 1980
- L'assassinat de Thomas Sankara, président du Burkina Faso, et de ses compagnons, le 15 octobre 1987
- L'explosion de la Maison des Têtes de Toulon, le 15 février 1989
- Le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
- L'assassinat du magistrat Bernard Borrel à Djibouti, le 18 octobre 1995
- Le naufrage du chalutier breton "Bugaled Breizh", le 15 janvier 2004
- L'enlèvement et l'assassinat au Mali des envoyés spéciaux de Radio France Internationale (RFI) Ghislaine Dupont et Claude Verlon, le 2 novembre 2013